



## COMMUNE DE BEAUVAl (80)

### AVIS CONCERNANT LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de BEAUVAl (80630) qui doit être constituée en application des articles L.121-6 et R.121-18 du Code Rural et de la pêche maritime, comprend cinq propriétaires possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont trois titulaires et deux suppléants, élus par le Conseil municipal.

Ils doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils et avoir atteint leur majorité.

Cette élection aura lieu le **vendredi 23 septembre 2022 à 20h00** ; les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date à **12 heures**.

Fait à Beauval, le 05 septembre 2022

Le Maire,  
B. THUILLIER

